



Assemblée générale

Distr. générale
15 octobre 1998
Français
Original: espagnol

Cinquante-troisième session

Point 71 de l'ordre du jour

Désarmement général et complet

Lettre datée du 15 octobre 1998, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint copie de la déclaration intitulée «Désarmement nucléaire : l'impasse», adoptée par le Conseil de Pugwash à l'occasion de la quarante-huitième Conférence sur la science et les problèmes internationaux, qui s'est tenue à Jurica, Querétaro, Mexique, du 29 septembre au 4 octobre 1998.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 71 de l'ordre du jour.

(Signé) Manuel Tello

Annexe

[Original : anglais]

Désarmement nucléaire : l'impasse

Déclaration faite par le Conseil de Pugwash

Le désarmement nucléaire est au point mort. Le Parlement russe n'a toujours pas ratifié le Traité START II. Les efforts déployés par les États-Unis et la Fédération de Russie pour améliorer et accélérer la gestion et l'élimination des stocks de matières fissiles se sont ralentis. Tant l'OTAN que la Fédération de Russie se réservent le droit d'être les premiers à utiliser des armes nucléaires. Au Moyen-Orient, aucun progrès n'a été accompli en ce qui concerne la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive. Le différend relatif au programme nucléaire de la Corée du Nord n'a pas encore trouvé de solution. La deuxième réunion préparatoire en vue de la prochaine Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires s'est soldée par un échec.

Conscients de cette impasse, c'est avec un sentiment d'inquiétude et d'impuissance que nous avons accueilli la nouvelle des essais nucléaires réalisés par l'Inde et le Pakistan : inquiétude, en raison des risques potentiels de prolifération et de guerre nucléaires; impuissance, du fait du refus persistant des États dotés d'armes nucléaires de s'engager sans détour sur la voie de l'élimination de ces armes. Ce qui aurait dû être perçu comme une sonnette d'alarme par l'ensemble des gouvernements indiquant qu'il devenait urgent de modifier radicalement l'approche des questions de sécurité internationale et des armes nucléaires, est resté sans effet. Autant que nous puissions déplorer les essais nucléaires qui ont eu lieu en Asie du Sud, il n'en reste pas moins que les réactions des autres puissances nucléaires sont, à notre avis, totalement inacceptables. Trente ans après l'ouverture à la signature du Traité de non-prolifération, elles n'ont toujours pas appliqué la clause de désarmement du Traité et on ne sait pas qu'elles en aient actuellement l'intention.

Toutefois, étant donné que deux nouveaux États détiennent dorénavant l'arme nucléaire, il nous semble important de les inciter à adhérer au régime international de non-prolifération nucléaire. Même si nous nous félicitons que l'Inde et le Pakistan aient décidé de mettre un terme à ces essais, nous les prions instamment de signer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires avant la Conférence chargée d'examiner ce Traité, convoquée pour l'année prochaine, et de participer de bonne foi aux négociations imminentes sur un traité interdisant de produire des matières fissiles. Nous les invitons en outre à ne pas aider d'autres pays à se doter de l'arme nucléaire (art. premier du Traité de non-prolifération); à respecter les règles régissant les transactions nucléaires internationales (par. 2, art. III du Traité); et à se consacrer eux-mêmes au désarmement nucléaire (art. VI du Traité). En prenant de tels engagements, ils se comporteraient pratiquement comme s'ils étaient Parties au Traité. La conclusion d'un traité interdisant de produire des matières fissiles, assorti de garanties intégrales applicables également aux États dotés d'armes nucléaires, devrait permettre à l'Inde et au Pakistan d'accéder aux technologies nucléaires sur un pied d'égalité avec les États Parties au Traité de non-prolifération

Pour réduire autant que faire se peut le risque d'un recours non autorisé et d'une guerre à la suite d'un malentendu ou d'un accident, il faudrait lever l'état d'alerte de toutes les armes nucléaires. Il serait également important d'enlever toutes les ogives des vecteurs et de les stocker dans un endroit différent. Si les cinq puissances nucléaires consentaient à adopter des mesures plus rassurantes de ce genre, on disposerait d'un argument plus convaincant et logique pour demander à l'Inde et au Pakistan de s'abstenir de placer des ogives sur leurs vecteurs. Nous rendons hommage au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

qui est la première puissance nucléaire à avoir effectivement levé l'état d'alerte de l'ensemble de ses forces nucléaires car en principe il lui faudra dorénavant plusieurs jours avant que ses systèmes transportés par sous-marins ne soient prêts à l'emploi. Le Conseil de Pugwash a un monde exempt d'armes nucléaires pour objectif ultime et l'étape intermédiaire qu'il préconise à cette fin consiste à négocier un traité de non-recours en premier à l'arme nucléaire, dont tous les États possédant l'arme nucléaire devraient être parties, tout en sachant que des garanties de sécurité des grandes puissances et une réorganisation des forces conventionnelles pourront parfois être nécessaires. Des engagements formels clairement exprimés de non-recours en premier que refléteraient les doctrines et les dispositifs militaires constitueraient des assurances de sécurité pour les États non dotés d'armes nucléaires et faciliteraient le désarmement nucléaire. En effet, si les armes nucléaires avaient pour seule utilité de dissuader d'autres pays d'en utiliser et si tous les pays en étaient privés, nul ne ressentirait le besoin de s'en doter. Pour avancer dans cette voie – et tirer parti des promesses de non-recours en premier formulées de longue date par le Gouvernement chinois et plus récemment par le Gouvernement indien – un engagement trilatéral de non-recours en premier de la part de l'Inde, de la Chine et de la Russie est certainement souhaitable et pourrait désormais être faisable. Nous demandons donc instamment à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord d'adopter une doctrine de non-recours en premier puisqu'elle n'a plus aucune raison de se réserver la possibilité de l'initiative du recours à l'arme nucléaire.

En 1995, lorsque le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a été prorogé pour une durée indéfinie, les cinq États dotés d'armes nucléaires ont réaffirmé leur volonté d'éliminer les armes nucléaires. Malheureusement, rien, ou si peu, n'indique qu'ils ont l'intention d'honorer leurs promesses. La période de réductions et d'adaptation qui a suivi la fin de la guerre froide est révolue et les pays dotés d'armes nucléaires semblent déterminés à conserver dans leurs arsenaux des armes nucléaires en quantité suffisante pour infliger éventuellement des dégâts inacceptables. En fait, leur politique semble être la rétention indéfinie des armes nucléaires.

Si tel est le cas, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ne survivra pas. En effet, la distinction entre les États qui étaient autorisés à posséder l'arme nucléaire et ceux qui ne l'étaient pas était appelée à disparaître, et non à perdurer. Si les États-Unis, qui sont le pays le plus puissant de la planète, estiment qu'ils ont besoin de l'arme nucléaire pour leur sécurité, comment un État qui a des raisons réelles de craindre pour sa sécurité peut-il y renoncer? Les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire sont actuellement bloquées et ni la Conférence du désarmement ni le processus renforcé d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'ont pu traiter cette question avec un tant soit peu d'efficacité. Il s'agit là d'une situation intolérable.

Nous lançons donc un appel à tous les États dotés d'armes nucléaires pour qu'ils mettent leurs actes en concordance avec l'objectif de l'élimination des armes nucléaires, et qu'ils conviennent de mesures concrètes qui permettent d'atteindre cet objectif.

Afin de réduire la dépendance à l'égard des armes nucléaires et d'ouvrir la voie à leur élimination, nous exhortons les dirigeants politiques du monde entier à adhérer aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies et à promouvoir un régime global de sécurité collective fondé sur la non-agression, le règlement pacifique des différends et la prééminence du droit. Nous demandons aux nations d'agir de manière à réduire les incitations à mettre au point, acquérir et déployer des armes nucléaires. Nous demandons au Conseil de sécurité de réitérer d'urgence la déclaration présidentielle du 31 janvier 1992 par laquelle il qualifiait la prolifération des armes de destruction massive de menace pour la paix et la sécurité internationales, et de le faire sous la forme d'une résolution du Conseil de sécurité.

Nous demandons instamment à tous les gouvernements et mouvements non gouvernementaux de mobiliser leur pouvoir moral et politique pour redonner vie au processus de désarmement nucléaire.
